

## Règlement du concours photo « Agricultures insulaires »



### Article 1 – Présentation du concours photo

Ce concours est organisé par le **Réseau agricole des îles atlantiques (RAIA)**.

Le RAIA est une association loi 1901 qui rassemble agriculteurs, collectifs agricoles, associations, citoyens, élus et collectivités locales sur les différentes îles de la façade atlantique française. Tous partagent la conviction que **le maintien et le développement durable de l'agriculture dans les îles sont indispensables à la construction de territoires vivants**, autonomes et résilients face aux enjeux d'aujourd'hui.

Pour en savoir plus sur le RAIA, rendez-vous sur notre site internet : [raia-iles.fr](http://raia-iles.fr)

L'objectif principal visé par ce concours est **d'illustrer par la photo l'agriculture durable dans les îles de la façade atlantique française**, l'agriculture durable étant entendue comme une agriculture qui ne compromet pas les ressources et l'environnement pour les générations futures.

Cette agriculture peut être illustrée par ses pratiques, par les hommes et les femmes qui œuvrent à la développer, par les paysages qu'elle crée, par ses liens avec l'alimentation.

La ou les photos candidates doivent impérativement avoir été prises sur les îles de la façade atlantique listées ci-après : **Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-ile-en-mer, Houat, Hoëdic, Ile-aux-moines, Ile-d'Arz, Noirmoutier, Yeu, Ré, Aix, Oléron.**

### Article 2 – Conditions de participation

La participation à ce concours est **gratuite**. Il est ouvert à tous, photographes amateurs ou professionnels. La participation des mineurs est soumise à l'autorisation parentale.

Chaque participant devra **remplir en ligne le [Formulaire de participation](#)** au concours avant de candidater. L'envoi de ce formulaire et des photos impliquent l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, ainsi que la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs du concours.

Bréhat

Batz

Ouessant

Molène

Sein

Groix

Belle-ile-en-Mer

Houat

Hoëdic

Ile-aux-Moines

Ile-d'Arz

Yeu

Noirmoutier

Ré

Aix

Oléron



Bréhat



Batz



Quessant



Molène



Sein



Groix



Belle-Ile-en-Mer



Houat



Hoëdic



Ile-aux-Moines



Ile-d'Arz



Yeu



Noirmoutier



Ré



Aix



Oléron

Chaque participant garantit qu'il est l'auteur des photos présentées : les photographies devront donc être des œuvres originales et personnelles. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

Pour les photos incluant des personnes, chaque participant garantit qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés quant au droit des personnes à disposer de leur image.

Les retouches légères de base sont autorisées (contraste, luminosité, saturation...). **Aucun montage n'est autorisé.**

Les organisateurs du concours se donnent le droit de ne pas sélectionner une image qui serait hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne (images à caractère raciste, sexiste, xénophobe, pornographique, etc).

### Article 3 – Récompenses

**1<sup>er</sup> prix : Un week-end pour 2 personnes sur l'une des îles suivantes : Belle-Ile-en-Mer, Yeu, Bréhat, Oléron.**

Cela comprend : billets de bateau aller-retour (sauf pour l'île d'Oléron), hébergement sur place la nuit du vendredi au samedi ou du samedi au dimanche (au choix) et une demi-journée de visite thématique sur l'agriculture locale avec un adhérent de l'association.

**2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix : un colis de produits agricoles venus des îles, livré chez vous !**

Sel marin, miel, safran, algues... les produits de nos adhérents auront de quoi vous régaler avant vos prochaines vacances... !

### Article 4 – Modalités de participation et dépôt des photographies

Le concours se déroule du **15 juin au 15 octobre 2021**. Les candidats peuvent s'inscrire et participer jusqu'au 15 octobre 2021 à 23 h 59 (la date et l'heure d'envoi du mail faisant foi). Les inscriptions ne seront plus prises en compte après ce délai.

Pour participer au concours, il faut :

1. Compléter le [Formulaire de participation](#) en ligne
2. Envoyer par mail à l'adresse du concours [photos.raia@gmail.com](mailto:photos.raia@gmail.com) :
  - Une à 3 photos maximum au format JPEG avec une qualité permettant l'agrandissement. Si les documents en pièce jointe sont trop volumineux, ils devront être envoyés via les plateformes de transfert type « Gros Fichiers », « We Transfer » etc.
  - Une brève description de chaque photo : lieu (nom de l'île, commune, ...), date approximative de la prise de vue et quelques informations sur le sujet de la photographie.

**Toute participation envoyée sans ces données ne pourra être acceptée.**



Bréhat



Batz



Quessant



Molène



Sein



Groix



Belle-Ile-en-Mer



Houat



Hoëdic



Ile-aux-Moines



Ile-d'Arz



Yeu



Noirmoutier



Ré



Aix



Oléron

## Article 4 - Utilisation des photos et autorisation de publication

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours photo autorise le RAIA à reproduire de quelque façon et sur quelque support que ce soit la ou les photos soumises dans le cadre de ce concours à des fins institutionnelles ou promotionnelles et sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque et ce sans permission ou avis. L'auteur de la photographie sera mentionné au bas de la photo ou sur le document de promotion (sauf avis contraire explicite du photographe).

Le RAIA s'engage à ne pas céder ces photos contre rémunération.

Le participant conserve le droit d'exploiter librement ses photographies par ailleurs.

## Article 5 - Sélection des photos et jury

Un jury composé de trois personnes au minimum sélectionnera **entre le 15 et le 30 octobre 2021** les photos lauréates du concours. Les deux principaux critères de sélection seront :

- Le respect du thème
- La qualité du cliché : lumière, composition artistique

## Article 7 - Responsabilité

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables de problèmes liés au déroulement de ce concours, qu'il s'agisse de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque autre nature. En outre, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables du non-respect du droit à l'image par les candidats.

**Contact pour tout renseignement :**

[raia.association@gmail.com](mailto:raia.association@gmail.com) ou 06.24.14.77.95 (SMS préférables)

**En participant à ce concours, vous contribuez à soutenir une association qui s'engage pour le maintien de l'agriculture sur les îles !**